

## ALLAUCH

### Le PLU intercommunal présenté, mais dans les grandes lignes

Elles se suivent et se ressemblent depuis un an. On ne compte plus les réunions publiques de concertation sur le Plan local de l'urbanisme intercommunal ni les efforts des cadres de la Métropole pour rendre digestes les étapes de l'élaboration de ce document d'urbanisme aux vrais airs d'usine à gaz. Face à eux, vendredi soir, à Allauch, cette fois (après Beaumont, la veille), une centaine de riverains réunis à l'espace Ollive et des préoccupations qui se résument invariablement à une question: que va devenir mon terrain?

Question invariablement laissée sans réponse, comme le "faire-part" le mentionnait prudemment en amont de la rencontre: les réponses "à la parcelle" ne seront apportées que lors de l'enquête publique, mi-2018. Pour l'heure, seules les "masses" peuvent être devinées d'un plan moucheté de la commune. Au premier rang desquelles figurent les zones désormais appelées "AU", pour "à urbaniser". Des secteurs qui inquiètent particulièrement les habitants d'Allauch acquis au fameux "certain art de ville", brandi par l'édile à toute occasion.

Mais vendredi soir, c'était à



La réunion de concertation a rassemblé une centaine de riverains, vendredi soir, à Allauch, venus s'enquérir de l'état d'avancement du document d'aménagement.

/PHOTO F.B.

Jean Naya, l'adjoint à l'urbanisme, assisté par deux cadres municipaux ainsi que trois responsables de la Métropole de répondre aux questions des riverains. Laure-Agnès Caradec, l'élué métropolitain en charge du dossier n'apparaissant

qu'en vidéo. Et l'adjoint de tenter de rassurer sur le fait "qu'il n'y aura pas de bouleversement majeur, nous avons repris les bases anciennes." Mais encore une fois, pas de réponses individuelles pour l'heure, les propriétaires disposent encore de

quelques mois (jusqu'en mars - voir ci-après) pour adresser leurs demandes aux services de la métropole - 700 ont déjà été reçues à l'échelle des 18 communes du territoire.

Mais quelques constantes toutefois, "les gens qui n'ont

pas le tout-à-l'égout auront beaucoup de difficultés à faire construire, c'est l'une des difficultés du règlement", note Jean Naya. Reste également les dispositions de la loi SRU, et le Contrat de mixité sociale, "qui sera très compliqué à appliquer". Avec 490 logements sociaux, soit environ 6%, la commune ne prétend même pas atteindre les 25% réglementaires. "Même si le contrat de mixité sociale est plus raisonnable que la loi SRU, nous n'avons pas de terrains. Si on n'y arrive pas, on n'y arrive pas. On ne va pas construire sur les nuages, lance l'élu en réponse à un administré. On veut bien prendre le chemin de la solidarité, mais pas celui de l'impossible."

Le projet sera arrêté en juin, avant l'enquête publique, qui devrait durer un mois, et permettre, enfin, de consulter le détail des zonages.

**Florent BONNEFOI**

Pour adresser les demandes particulières: par courrier à: Monsieur le Président du Conseil de territoire Marseille Provence - Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Les Docks - Atrium 10.7 BP 48014 13567 Marseille cedex 02 ou par email: [dapu.plui-concertation.marseilleprovenc@ampmetropole.fr](mailto:dapu.plui-concertation.marseilleprovenc@ampmetropole.fr)